

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LACROIX du 21 décembre 2017

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Cécile LENGLET Danielle ALLIERES		Présente <u>Présente</u>
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
SDIS	Laurent FLEURY		<u>Présent</u>
DREAL	Rémy CORTES		Présent
DIRECCTE	Dominique DUCLOS		Présent
DDT	Fabienne ATHANASE		Absente
Collège collectivités			
Mairie de Ste-Foy-de-Peyrolières	François VIVES Jacky DIJON	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Mairie de Cambernard	David ACHON	Titulaire	Présent
Conseil départemental 31	Frédéric FOURNIER	Titulaire	Présent
Conseil régional	POA		Absent
collège riverains			
Association Rive-Croix	Céline CARBON René AUROUX		Présente Présent
Collège exploitants			
Lacroix Ruggieri	Mathieu LABELLE Alain TINET Hervé SALADO	Titulaire Titulaire Suppléant	Présent Absent Présent
Collège salariés			
Lacroix Ruggieri	Nada LEBORGNE Jean-Michel GUYON Michel SOTO		Présente Présent Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 9 décembre 2016
- 2) Bilan d'activité de la société LACROIX
- 3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées
- 4) Sujets divers

La séance est ouverte 15 heures 30 sous la présidence de Madame Cécile LENGLET, sous-préfet de Muret.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 9 décembre 2016

Le compte-rendu du 9 décembre 2016 est validé à l'unanimité.

2) Bilan d'activité de la société LACROIX

M. LABEILLE (Lacroix) rappelle brièvement les activités menées sur le site (principalement le stockage, le conditionnement et la réalisation de feux d'artifice).

Au titre des actions de prévention des risques, la mise en service de nouveaux systèmes de détection des intrusions et de détection de la foudre ont été dimensionnants.

Depuis octobre 2017, Hervé SALADO a pris la direction du site de Sainte-Foy, après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe Lacroix depuis plus de trente ans.

L'étude de danger de 2012 est en cours de mise à jour sur le plan de la formalisation, mais ses conclusions ne devraient pas changer.

L'exercice PPI du 27 avril 2017 a permis de tester l'utilisation de drones par le SDIS . Un POI technique avec engagement des moyens est prévu en 2018.

La surveillance des performances a été l'occasion de dresser le bilan des expéditions. Au total, 2 250 commandes ont été expédiées, notamment entre mai et juillet 2017. Le nombre d'expéditions est en recul chaque année.

Les séances de tir, réalisées sur deux périodes (de jour/de nuit) sont rationalisées pour réduire les nuisances occasionnées aux riverains. Leur nombre est en diminution.

M. SALADO (Lacroix) l'explique par un contrôle en amont des produits en Chine.

M. LABEILLE indique travailler également sur l'efficacité environnementale.

Aucun accident d'origine pyrotechnique n'a été déploré. Aucun accident, avec ou sans arrêt, n'a concerné un salarié. Un prestataire s'est donné un coup de marteau sur le pouce en réparant une batterie de tir et une personne s'est coupée lors d'une préparation de spectacle à Disneyland.

Les indicateurs de conformité réglementaires affichent un taux de 92 %. Un travail est mené pour réduire l'écart jusqu'aux 100 %. Des suivis de conformité sont également réalisés mensuellement au niveau du groupe.

Un système de détection de foudre a été mis en service le 1^{er} mars 2017. Les déclenchements d'alarme intrusion, très nombreux en phase de test de la nouvelle centrale mise en service début 2017, ont engendré des nuisances pour les riverains.

Mme CARBON (Association Rive-Croix) confirme que les riverains ont été particulièrement gênés par les alarmes en juin, mais que la situation s'est améliorée depuis. Elle demande à l'exploitant de communiquer le nombre de déclenchements par an, afin d'en dresser un historique.

M. LABEILLE explique qu'une société de télésurveillance reçoit toutes les alarmes et intervient généralement dans le quart d'heure. Une société de maintenance et une société de gardiennage interviennent également sur site.

M. SALADO (Lacroix) présente la démarche 2ES (Engagement Excellence Sécurité), initiée en décembre 2015 pour mener une analyse profonde des risques sur la santé et l'environnement sur tous

les sites industriels du groupe Lacroix. Celui-ci en profite pour préparer la certification MASE, qui a pour objectif une démarche de progrès simple et efficace dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Ce référentiel s'organise autour de cinq axes :

- l'engagement de la Direction de l'Entreprise ;
- les compétences et qualifications professionnelles des salariés et des sous-traitants ;
- l'organisation des activités ;
- la mise en place d'un système de management dans l'objectif d'atteindre le cercle vertueux de l'amélioration continue.

L'audit de certification MASE devrait intervenir en juin ou juillet 2019.

La performance de l'entreprise couvre 66 % du référentiel MASE. Or elle doit atteindre au moins 75 % pour espérer la certification. Des causeries hebdomadaires de 15 à 20 minutes sont organisées pour développer la culture santé, sécurité et environnement.

Les enjeux de la démarche MASE sont de fédérer les salariés autour de ces problématiques, partager les bonnes pratiques, développer la culture de la sécurité, prendre en compte le facteur humain dans l'accidentologie pour, *in fine*, améliorer la sécurité des collaborateurs et des activités.

Mme CARBON (Association Rive-Croix) demande si le PPRT sera remis à jour suite à l'actualisation de l'étude de dangers.

M. CORTES (DREAL) répond que l'étude de dangers, sur laquelle le PPRT est fondé, est révisée tous les cinq ans. La position de la DREAL est que le PPRT n'a pas vocation à être modifié, sauf éventuellement pour en réduire le périmètre. Si la révision de l'étude des dangers venait à conclure à une augmentation des périmètres de risque, l'entreprise devra donc prendre des mesures de sécurité complémentaires pour rentrer dans les lignes du PPRT.

3) Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées

M. CORTES (DREAL) présente tout d'abord les conclusions de l'inspection réalisée le 16 octobre 2017. Quatre non-conformités ont été relevées, dont deux majeures relatives à la non-transmission de compléments d'études techniques, ainsi que huit observations minimales concernant des mises à jour réglementaires.

M. CORTES expose ensuite la démarche post-PPRT d'accompagnement des propriétaires pour les travaux de renforcement de leur logement. Ils doivent être réalisés avant le 1^{er} janvier 2021. Ils ne peuvent excéder 20 000 euros ou 10 % de la valeur vénale du bien. Leur financement est pris en charge pour partie par l'État (sous forme de crédit d'impôt), l'exploitant et les collectivités locales. Lacroix a accepté de prendre en charge les 10 % restant normalement à la charge des propriétaires. Ces derniers peuvent se faire accompagner techniquement dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat (ANAH) porté par le Conseil Départemental (PIG 31).

Mme CARBON (Association Rive-Croix) demande confirmation que l'accompagnement par l'ANAH n'est pas obligatoire et qu'il n'est pas lié au financement. Elle s'enquiert également d'un contrôle de conformité des travaux.

M. CORTES le lui confirme. La mise en œuvre des travaux restent de la responsabilité du propriétaire, mais ils ne sont remboursés que sur facture.

Dans le cadre d'un accompagnement au travers du programme ANAH, le coût du diagnostic est pris en charge par la DREAL, à raison d'un forfait de 1 500 euros. La convention dite « d'ingénierie » avec le conseil départemental n'ayant été signée qu'en novembre 2017, les opérations d'accompagnement, et donc les travaux, n'ont pu commencer.

M. FOURNIER (CD 31) confirme que le nouveau PIG sera finalisé en février ou mars 2018.

Pour l'accompagnement financier des propriétaires (possibilité d'avances...), M. CORTES indique que le projet de convention de financement a été communiqué à chaque financeur en novembre. Un organisme facilitateur d'accession à la propriété pourrait avancer la totalité des frais sous conditions de ressources (éligibilité au prêt à taux 0). Une autre solution passerait par la caisse des dépôts et consignations, mais le propriétaire devrait avancer la part de l'État, soit 40 % du coût.

Mme LENGLET assure que la démarche sera réexpliquée aux propriétaires lors de la réunion prévue au printemps prochain.

Mme CARBON remarque que l'avance de 40 % du montant des travaux représente une somme importante pour les propriétaires.

M. CORTES atteste que les diagnostics réalisés sur le site Lacroix de Mazère conduisent à un coût de travaux largement inférieur à 20 000 euros .

Mme CARBON affirme que les premières estimations se situaient largement au-dessus pour quatre logements sur cinq. Elle souhaite que le niveau d'obligation des propriétaires par rapport à la réalisation des travaux et à l'accompagnement de l'ANAH soit précisé lors de la prochaine réunion.

M. CORTES assure que l'accompagnement de l'ANAH est une simple facilité proposée aux propriétaires. Par ailleurs, il ne sera dressée aucune sanction aux propriétaires n'ayant pas réalisé de travaux. Chaque propriétaire doit prendre ses responsabilités par rapport à la réalisation de ces travaux. Les assureurs pourraient toutefois se prévaloir de l'absence de travaux pour réduire leur indemnisation le cas échéant.

M. VIVES (maire de Sainte-Foy) s'enquiert des impacts pour l'entreprise si elle n'obtient pas la certification MASE.

M. SALADO (Lacroix) indique qu'il s'agit d'une démarche volontaire de progrès et donc sans conséquences à la clé.

4) Sujets divers

M. AUROUX s'inquiète de l'invasion de l'ambroisie, qui est une plante invasive très allergène pouvant déclencher de graves problèmes respiratoires chez les sujets sensibles. Il en a constaté tout au long du parcours entre les sites de Sainte-Foy et de Mazère. Il suppose donc que des plans se développent à l'intérieur du site, ce qui pose des problèmes de sécurité. L'idéal est de les broyer.

Mme LENGLET indique que ce dossier est suivi par l'ARS, qui a transmis des données aux mairies de Haute-Garonne, département situé en zone orange vis à vis de l'expansion de cette plante vivace.

M. VIVES (maire de Sainte-Foy) ajoute qu'il existe un site internet de signalement des plants d'ambroisie.

M. ACHON (mairie de Cambernard) indique qu'un correspondant a été nommé pour en effectuer le suivi.

M. LABELLE assure qu'un suivi sera également effectué sur le site.

La séance est levée à 16 heures 55.

Le sous-préfet de Nièvre



Cécile LENGLET